#ÉCONOMIE Accompagnement des professionnels - aides à la relance

Commerçants, restaurateurs, indépendants, entrepreneurs, sociétés de service et industriels participent à la vie locale et économique de notre commune et de notre territoire.

Le maintien et la relance **de l'activité** sont une **priorité**. Dans la continuité des démarches d'information sur les dispositifs mis en place pour les soutenir, retrouvez ci-dessous de nouvelles aides.

- **« Fonds Résilience Île-de-France », un nouveau dispositif de la Région Ile de France**

Ce fonds est destiné aux entreprises les plus fragiles, durement impactées par la crise du Covid, qui n’ont pas accès aux prêts bancaires pour se relancer.

La Région Île-de-France donne accès à des **prêts à taux zéro** allant jusqu’à 100 000 €, sur 6 ans, avec un remboursement différé de 2 ans.

Largement accessible, il est ouvert aux entreprises **même sans employé, aux indépendants, aux TPE/PME, aux artisans, aux associations**…

L’Agglomération Pays de Fontainebleau (CAPF) est partenaire du Fonds Résilience Île-de-France créé par la Région Île-de-France pour aider les TPE, les microentreprises, les associations et les acteurs de l’Économie Sociale et Solidaire fragilisés par la crise sanitaire.

Lors du dernier conseil d’agglomération, jeudi 17 juin 2020, une contribution à hauteur de 95 895 € en faveur des entreprises du territoire de la CAPF a été votée.

La plateforme de dépôt des demandes est en ligne : https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/

Informations sur le site de l’agglomération : cliquez ici.

- **« Fonds de concours » de l’Agglomération du Pays de Fontainebleau**

La mise en place de ce fonds de concours mis en place avec l’Agglomération du Pays de Fontainebleau a été voté pour accompagner la reprise économique locale sur notre territoire en redynamisant la commande publique.

Un fonds de concours qui permettra de mobiliser 2 millions d’euros sur le territoire financés à parts égales par les communes et par Le Pays de Fontainebleau.

Une opportunité pour la commune de Bois-le-Roi et pour toutes celles de l’agglo d’engager des travaux en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Fontainebleau.

Informations sur le PCAET : https://www.planclimat-pays-fontainebleau.fr/public/accueil.html

Vous pouvez aussi retrouver sur le site de l’agglomération du Pays de Fontainebleau des informations sur les dispositifs opérationnels de continuité de services, mesures de soutien, contacts utiles : https://www.pays-fontainebleau.fr/

Liens utiles
Fonds Résilience - Plateforme de dépôt en ligne des demandes
PCAET